
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #878-21 décrétant des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de l'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	3 mai 2021
Dépôt	3 mai 2021
Adoption	7 juin 2021
Modification suite à la demande du MAMH	4 octobre 2021
Tenue du registre	18 au 21 octobre 2021
Modification suite à la demande du MAMH	6 décembre 2021
Approbation du MAMH	13 décembre 2021
Entrée en vigueur	19 mars 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 19^e JOUR DU MOIS DE MARS 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière